

Communiqué

COVID-19 – n° 11

Les hébergements d'urgence ouverts 24H/24

Depuis le lundi 6 avril 2020, les six hébergements d'urgence accueillent les sans-abri lausannois nuit et jour. Cette mesure, concertée avec les autorités cantonales, offrira à cette population un lieu de vie durant cette période de pandémie et limitera ses déplacements durant la journée. Actuellement, le dispositif compte 212 places.

« Avec cette mesure, nous souhaitons permettre aux personnes sans domicile fixe d'avoir un lieu de vie pendant la journée, de limiter les déplacements et diminuer les rassemblements », explique Eliane Belser, responsable de l'aide d'urgence à la Ville de Lausanne. Depuis ce lundi 6 avril 2020, les six lieux d'hébergement d'urgence seront désormais ouverts jour et nuit pour les personnes sans-abri.

Outre les déplacements, cette offre doit également permettre de diminuer les rassemblements conformément aux directives de l'Office fédéral de la santé publique. Les usagers pourront y bénéficier de repas de midi et du soir, de sanitaires et de la possibilité de laver leurs vêtements, grâce à un partenariat avec Point d'eau. Les structures, et en particulier les cuisines et les sanitaires, seront nettoyées chaque jour par du personnel professionnel. La Confédération n'ayant pas décidé d'un confinement forcé, les usagers demeurent libres d'entrer et de sortir des structures à leur guise.

Le dispositif offre aujourd'hui 212 places d'accueil réparties sur six sites. En plus des lieux d'accueil de nuit existants (La Marmotte, Le Sleep In, le Répit et L'Etape), la Ville a ouvert à la mi-mars 40 places supplémentaires à la salle de gym du Bugnon et 50 places au sein du Bâtiment administratif de la Pontaise (BAP). Chacun de ces six sites, accueille une population spécifique (famille dans un site, personnes âgées et vulnérables dans un deuxième, personnes consommatrices de stupéfiants dans un troisième). De plus, au BAP, un étage a été préparé, en collaboration avec Unisanté, pour l'accueil de personnes sans-abri porteuses du COVID-19 ou en attente des résultats du test de dépistage.

L'accès à ces sites durant cette période est gratuit vu l'impossibilité pour ces usagers de trouver des petits boulots.

« La mise en œuvre de ces mesures dans des délais très courts marque l'excellente collaboration entre la Ville, le Canton, les communes voisines, la Protection civile et les associations », se réjouit Oscar Tosato, municipal en charge des sports et de la cohésion sociale.

La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Oscar Tosato, directeur des sports et de la cohésion sociale, tél. +41 79 442 57 77**
- **Eliane Belser, responsable de l'aide d'urgence, tél. +41 79 206 54 48**

Lausanne, le 6 avril 2020